



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 8 novembre 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 octobre 2017, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Service du greffe

(AJOUT) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1er novembre 2017, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1170515005

Approuver de retirer temporairement le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 115 », délimité par le chemin Remembrance, le chemin de la Côte-des-Neiges, et des avenues Des Pins et Du Parc, du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, rétroactivement du 1er septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, dans le cadre des travaux localisés au 1800, chemin Remembrance

20.002 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1171637005

Autoriser une contribution financière de 10 000 \$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), pour le financement d'un projet d'élaboration d'un guide de gestion et d'entretien des voies cyclables - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.003 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de l'eau - 1172839003

Accorder un soutien financier de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2017, qui se tiendra du 4 au 6 décembre 2017 à Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

20.004 Subvention - Contribution financière

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1171637004

(AJOUT) Accorder une contribution financière non récurrente de 75 000 \$ à Vélo Québec pour offrir la formation Cycliste averti dans des écoles primaires de Montréal - Approuver la convention à cette fin

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture - 1173013001

Accepter le don de l'oeuvre d'art intitulée «Caisses de Martini» de l'artiste Pierre Ayot (1943-1995) et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt sur le revenu à Madeleine Forcier, la donatrice de l'oeuvre, d'une valeur totale de 35 000 \$

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la diversité sociale et des sports, Direction des sports - 1175058001

Autoriser le directeur de la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à soumettre une demande de financement, soit un prêt d'une somme maximale 5 M\$ et une subvention de 750 000 \$ correspondant à 15 % de la valeur de ce prêt, auprès du « Fonds municipal vert (FMV) » de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le projet « Travaux de transformation majeure - Auditorium de Verdun et Aréna Denis-Savard », faisant partie du programme de soutien à la mise aux normes des arénas de la Ville de Montréal

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau - 1176807003

Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Steel Space Concepts Inc. pour l'acquisition d'unités modulaires de cuisine dans le cadre du projet de réaménagement de la zone hospitalité F1 d'une valeur totale de 2 214 199,82 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 20170949PUB (3 soumissionnaires)

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau - 1176807002

Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Grandchamp Chapiteaux pour l'acquisition, l'installation et l'entretien de treize tentes dans le cadre du projet de réaménagement de la zone hospitalité F1, incluant une entente de service pour une période de cinq ans, soit pour les éditions 2018 à 2022 du Grand Prix, d'une valeur totale de 2 014 973,78 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 20170947PUB (2 soumissionnaires)

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau - 1176807001

Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Groupe TNT inc. pour les travaux de construction du mur de soutènement, des plateformes amovibles et des infrastructures fixes de la zone hospitalité du Grand Prix de F1, pour un montant total de 11 742 410,55 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 20170946PUB (8 soumissionnaires)

30.006 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1177209008

Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2017 - Autoriser l'occupation du domaine public du 11 novembre au 31 décembre 2017

30.007 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. - 1176775006

(AJOUT) Adopter les modifications au régime d'assurance collective des élus municipaux à compter du 1er janvier 2018, afin de leur offrir un programme flexible d'assurance collective ainsi que la mise en vigueur des changements au programme d'assurance collective pour élus municipaux qui prendront leur retraite à compter du 1er janvier 2019

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

| | |
|---|-----------|
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : | 15 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : | 1 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : | 0 |

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 25 octobre 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1804

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 octobre 2017, en y retirant l'article 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1805

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 92 204,54 \$, taxes incluses, afin d'exercer la deuxième option de prolongation du contrat pour la fourniture de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fourniture de papeterie et d'enveloppes pour le Service des ressources humaines, pour l'exercice 2018, dans le cadre du contrat accordé à 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts) (DA166775001);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1172942001

CE17 1806

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, du terrain constitué d'une partie du lot 2 294 749 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le long de la rue Wellington et à l'ouest de la rue Bridge, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins d'aménagement d'une piste cyclable;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 520 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique pour procéder à l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 2 294 749 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 6 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1174962006

CE17 1807

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, exceptionnellement, un soutien financier de 50 000 \$ à l'organisme « Village en chanson de Petite-Vallée » afin de contribuer à la reconstruction du Théâtre de la Vieille-Forge ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1173570005

CE17 1808

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter le versement d'un montant de 2 187,97 \$, taxes incluses, de l'organisme Les Voyagements - le théâtre de création en tournée, afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division du développement culturel du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1174639001

CE17 1809

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est entre la 80^e Avenue et la 81^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1173496002

CE17 1810

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située nord-ouest de la rue Forest entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1173496003

CE17 1811

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Ontario Est entre la 14^e Avenue et la 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1174386002

CE17 1812

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'abroger la résolution du comité exécutif CE17 1112 adoptée à la séance du 21 juin 2017;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 6275 adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de la Ville de Montréal décrétant la fermeture de la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre les rues Rousseau et Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1174396013

CE17 1813

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1170025005

CE17 1814

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1170025007

CE17 1815

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le nouveau contrat de travail entre la Ville de Montréal et monsieur Jocelyn Bourbonnais pour l'emploi de « responsable du soutien aux élus - niveau 1 », dans la fourchette salariale FM-05 à un salaire annuel de 70 708 \$, pour une durée de 12 mois, à compter du 31 décembre 2017;
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1173012001

CE17 1816

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver rétroactivement le prêt de service de l'agent Michel Johnson au Bureau central national d'Interpol-Ottawa (BCNIO) de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) du 10 octobre 2014 au 10 octobre 2016;
- 2 - d'approuver rétroactivement la prolongation du prêt de service de l'agent Michel Johnson au Bureau central national d'Interpol-Ottawa (BCNIO) de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) du 10 octobre 2016 au 10 octobre 2018;
- 3 - d'autoriser l'inspecteur-chef Antonio Iannantuoni du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1175326001

CE17 1817

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 septembre 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1174396016

Levée de la séance à 8 h 42

70.001

Les résolutions CE17 1804 à CE17 1817 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 1^{er} novembre 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1818

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} novembre 2017, en y retirant l'article 20.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1819

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 1820

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 1821

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Entretien St-Louis inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de deux tracteurs-chargeurs avec opérateur pour le lieu d'élimination de la neige à la carrière Saint-Michel, pour une durée d'un an avec option de prolongation d'une saison hivernale, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 154 222,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16454;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1176770007

CE17 1822

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 114 029,92 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en économie de la construction pour les projets d'aménagement du nouveau Centre d'histoire de Montréal et du réaménagement du théâtre de Verdure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel AXOR Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 108 599,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16287 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1171670001

CE17 1823

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'Association des étudiants de la maîtrise en gestion de projets de l'UQAM, dans le cadre de la 8^e édition du Concours KGP qui se tiendra le 11 novembre 2017;
- 2 - d'approuver un projet de contrat entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le Directeur du Bureau de projets au Service des technologies de l'information, à signer ledit projet de contrat et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1173712002

CE17 1824

Vu la résolution CA17 30 10 0330 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 3 octobre 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Prairies, pour le compte de la compagnie XTL Transport.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1174820004

CE17 1825

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'entente de règlement à l'amiable du litige entre la Ville de Montréal et la Société de contrôle Johnson S.E.C., en regard de l'exécution d'un contrat de services écoénergétiques en vue de l'optimisation des coûts d'exploitation de bâtiments ;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service de la Gestion et de la Planification Immobilière à signer le projet d'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1170570004

CE17 1826

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 67 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2017) (16-065), l'ordonnance numéro 8 jointe au présent dossier décisionnel, afin d'ajouter une promotion à la grille tarifaire de BIXI Montréal pour la fin de la saison 2017.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1174368010

CE17 1827

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du *Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure* (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), l'ordonnance no 6 jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « Plaza Saint-Hubert » pour une période de douze mois.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1171179007

CE17 1828

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 120 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2017) (16-065), l'ordonnance no 8 jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet d'accorder une gratuité au Collège André-Grasset (1973) inc. d'une valeur de 7 333 \$, pour l'utilisation des installations et des biens et services au complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre de la 42^e édition du « Bol d'or », les 17, 18 et 19 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1171543006

CE17 1829

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de transaction et quittance, ainsi que la nouvelle version de la convention collective en vigueur entre la Ville de Montréal et le Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de la Ville de Montréal (SPSPM), afin d'appliquer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, un partage de coûts des assurances collectives dans une proportion de 65% pour la Ville et de 35% pour les scientifiques membres dudit syndicat.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1176976001

Levée de la séance à 8 h 42

70.001

Les résolutions CE17 1818 à CE17 1829 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1170515005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver de retirer temporairement le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 115 », délimité par le chemin Remembrance, le chemin de la Côte-des-Neiges, et des avenues Des Pins et Du Parc, du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, rétroactivement du 1er septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, dans le cadre des travaux localisés au 1800, chemin Remembrance. N/Réf. : 31H12-005-0467-01 (6115) - Autoparc 115 |

Il est recommandé :

1- d'approuver de retirer temporairement le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 115 », délimité par le chemin Remembrance, le chemin de la Côte-des-Neiges, et des avenues Des Pins et Du Parc, du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, rétroactivement du 1er septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, dans le cadre des travaux localisés au 1800, chemin Remembrance.

2- d'approuver ce manque à gagner de revenus au montant de 12 309,34 \$ suite au retrait temporaire du bail.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-10-26 13:38

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170515005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver de retirer temporairement le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 115 », délimité par le chemin Remembrance, le chemin de la Côte-des-Neiges, et des avenues Des Pins et Du Parc, du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, rétroactivement du 1er septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, dans le cadre des travaux localisés au 1800, chemin Remembrance. N/Réf. : 31H12-005-0467-01 (6115) - Autoparc 115 |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est propriétaire d'un immeuble situé au 1800, chemin Remembrance et occupé par le Service des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, responsable de l'entretien du parc.

Cet édifice, construit en 1961, nécessite des travaux dont notamment, la reconstruction des enclos pour matériaux en vrac, l'ajout de nouvelles marquises au-dessus des portes de garage, l'installation des nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques, le prolongement de l'égout pluvial ainsi que le remplacement de revêtements incluant l'enlèvement de tuiles de plancher contenant de l'amiante.

Afin de faciliter la logistique des travaux qui ont débuté le 1^{er} septembre dernier, l'Autoparc 115 sert d'entreposage pour la machinerie, un conteneur, les matériaux de construction, et ce, jusqu'au 31 décembre prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG17 0310 - 24 août 2017 - Accorder un contrat à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) pour la phase 2 des travaux de réfection générale au 1800, chemin Remembrance.
- CO96 01638 - 9 juillet 1996 - Bail consenti à la Société en commandite de Stationnement de Montréal.
- CO95 00785 - 12 avril 1995, modifié CO96 01643 - 9 juillet 1996 - Entente cadre avec la Société en commandite de Stationnement de Montréal pour la gestion des stationnements.

DESCRIPTION

Retirer temporairement du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, rétroactivement au 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, suivant la réception par la Société en commandite Stationnement de Montréal d'un avis à cet effet, le

terrain désigné comme étant l'« Autoparc 115 », délimité par le chemin Remembrance, le chemin de la Côte-des-Neiges, et des avenues Des Pins et Du Parc.

Ce terrain est de forme et de topographie irrégulière; sa superficie totale est de 1 738 m² selon les plans A et P et il est constitué du lot 1 066 682 du cadastre du Québec.

De plus, la Société en commandite Stationnement de Montréal a été informé verbalement et est d'accord en ce qui a trait aux besoins de la Ville.

JUSTIFICATION

En raison des travaux de rénovation de l'édifice situé au 1800, chemin de Remembrance, les espaces de stationnement de l'Autoparc 115 sont requis temporairement et rétroactivement du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 afin d'entreposer des matériaux de construction, de la machinerie et un conteneur. La clientèle actuelle de l'Autoparc 115, devra se relocaliser sur les autres terrains desservis à cette fin.

Dans ce contexte, la Direction de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) recommande au comité exécutif de retirer temporairement de l'entente cadre, le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 115 » totalisant 65 espaces de stationnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DONNÉES SUR L'AUTOPARC 115 :

- Capacité de stationnement : 65
- Retrait : 65
- Tarif à court terme de 6 h à 24 h : 9 \$/h tarif horaire
- Les revenus de Stationnement Montréal pour l'année 2016 s'élevaient au montant de 33 006 \$.
- Le calcul du loyer, des taxes municipales et de la compensation a été effectué au prorata.
- Le loyer provisoire pour l'année 2017 est basé sur l'année 2016 au montant 1 149,04 \$.
- Les taxes municipales pour l'année 2017 sont de 70 001,95 \$, pour les Autoparcs 115 et 116, calcul au prorata de 21 955 \$ pour l'Autoparc 115.
- La compensation provisoire pour l'année 2017 est basée sur l'année 2016 au montant de 13 824 \$

IMPACT SUR REVENUS MUNICIPAUX DE LA PERTE DE LOCATION POUR L'ANNÉE 2017:

| <i>AUTOPARC 115</i> | | |
|---|---|-------------|
| Capacité actuelle 65 automobiles Estimation basée sur les revenus de 2016* FO : 260822-03 | Loyer 2016 (4/12) * | 383,01 \$ |
| | 1 149,04 \$ | |
| | Taxes foncières 2017 (4/12) 21 955 \$ | 7 318,33 \$ |
| | Compensation 2016 (4/12) 13 824 \$ | 4 608 \$ |

En conséquence, le compte de taxes et les revenus pour l'année 2017 seront ajustés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LABELLE, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Alain DUFRESNE, Ville-Marie

Lecture :

Alain DUFRESNE, 16 octobre 2017
Marc LABELLE, 13 octobre 2017

Carole TESSIER
Chargée de soutien technique en immobilier

Guylaine CORMIER
Chef de division des locations

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-10-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-10-24



Dossier # : 1171637005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Réseau cyclable identifié au Plan de transport |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une contribution financière de 10 000 \$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), pour le financement d'un projet d'élaboration d'un guide de gestion et d'entretien des voies cyclables. - Approuver un projet de convention à cet effet. |

Il est recommandé:

1. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) pour le financement d'un projet d'élaboration d'un guide de gestion et d'entretien des voies cyclables,
2. d'autoriser à cette fin une contribution financière de 10 000 \$, non taxable, au CERIU,
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumé entièrement par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-10-02 08:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171637005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Réseau cyclable identifié au Plan de transport |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une contribution financière de 10 000 \$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), pour le financement d'un projet d'élaboration d'un guide de gestion et d'entretien des voies cyclables. - Approuver un projet de convention à cet effet. |

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1994, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) est un organisme sans but lucratif né du besoin de réhabiliter les infrastructures municipales de façon performante et à des coûts acceptables.

Grâce à l'expertise variée de ses 125 membres organisationnels regroupant municipalités, entreprises, ministères, laboratoires et institutions de recherche et d'enseignement supérieur et à son approche unique axée sur le partenariat et la concertation, le CERIU est le seul organisme au Québec à offrir une perspective intégrée de la problématique des infrastructures municipales.

La Ville de Montréal est membre du CERIU depuis sa création et siège à son conseil d'administration. À ce titre, elle a déjà par le passé accordé d'autres contributions financières au CERIU pour soutenir la production de guides et l'organisation du congrès (INFRA 2012 à 2016).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0253 – 1er mars 2017 - Accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines pour le financement d'un projet d'élaboration d'un guide d'auscultation des voies cyclables

CE16 1521 - 21 septembre 2016 - Autoriser une contribution financière de 10 000 \$, à même le budget de fonctionnement, au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaine (CERIU) pour le financement d'un guide de surveillance des infrastructures municipales et d'un inventaire des logiciels de gestion des infrastructures municipales

CE16 1311 - 10 août 2016 - Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU),

organisme à but non lucratif, dans le cadre du Congrès INFRA 2016, qui se tiendra du 21 au 23 novembre 2016 à Montréal;

CE15 1618 - 2 septembre 2015 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2015, qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2015 à Québec. Approuver un projet de convention à cet effet.

CE14 1669- 5 novembre 2014 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2014, qui se tiendra du 1er au 3 décembre 2014 à Montréal.

CE13 1574 - 2 octobre 2013 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2013, qui se tiendra du 2 au 4 décembre 2013, dont la thématique est "La somme de nos compétences au service des citoyens".

CE12 1075 - 27 juin 2012 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du colloque INFRA 2012, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2012, et dont la thématique portera sur les « Infrastructures Municipales ».

DESCRIPTION

Le CERIU a complété la première phase du projet de production d'un guide d'auscultation des pistes cyclables pour laquelle la Ville a donné une contribution financière de 15 000 \$ et pour laquelle elle a participé à son élaboration.

Une deuxième phase portant sur la gestion et l'entretien des voies cyclables est en cours. La Ville, satisfaite du premier guide désire contribuer et participer à l'élaboration de ce deuxième guide intitulé *Guide de gestion et d'entretien de voies cyclables* et dont les objectifs sont :

- de proposer une procédure de hiérarchisation des interventions ;
- de proposer un outil visuel (logigramme ou tableau) permettant de visualiser quel entretien adopter selon les différents types de dégradations;
- de traiter de l'entretien des voies cyclables en revêtement souple et en poussière de pierre;
- d'aborder l'entretien hivernal ;
- de proposer une meilleure gestion pour offrir aux citoyens des infrastructures sécuritaires.

Ceci permettra :

- d'assurer la pérennité des actifs cyclables par la création de moyens et d'outils permettant une gestion saine ;
- l'utilisation des technologies et des méthodes durables répondant ainsi aux besoins des gestionnaires de l'entretien et de la conception.

Le calendrier prévisionnel :

| | | |
|---|-------------------------------|--------|
| 1 | Création du Comité de travail | Mois 1 |
|---|-------------------------------|--------|

| | | |
|---|---|-----------------|
| 2 | Recherche documentaire | Mois 1 – Mois 2 |
| 3 | Élaboration des textes du manuel et inclusion des photos | Mois 3 – Mois 5 |
| 4 | Présentation des documents préliminaires au Comité de travail - Correction et inclusion des commentaires | Mois 6 |
| 5 | Présentation pour approbation au Conseil permanent | Mois 7 |
| 6 | Révision linguistique, formatage et diffusion | Mois 9 |

Le financement est suffisant pour débiter le projet. La première réunion du comité de travail, ayant pour objectif de bien définir les besoins des intervenants, a eu lieu le 17 juin 2017. Avec la contribution de Montréal, le CERIU atteindra 28 000 \$, soit 80% du montant ciblé (35 000 \$). Il poursuit la recherche de financement pour la somme manquante, soit 7 000 \$.

Le présent dossier vise à autoriser une contribution de 10 000 \$ au CERIU et à approuver le projet de convention à cette fin. En contrepartie de sa contribution financière, la Ville de Montréal aura droit :

- au Guide de gestion et d'entretien des voies cyclables et les activités de communications suivantes:
 - diffusion sur le site web du CERIU aux partenaires, membres et utilisateurs potentiels
 - présentation lors du lancement du projet
 - avis grand public lors de la finalisation du projet
 - présentation à INFRA

Le projet de convention, document juridique joint au présent dossier, a été rédigé selon le modèle général pour une «convention de contribution financière» de la banque de documents juridiques. Une description détaillée du projet est fournie dans l'annexe 1 du projet de convention.

JUSTIFICATION

La pratique du vélo prend de plus en plus d'importance à Montréal et la Ville est soucieuse d'offrir un réseau de voies cyclables de qualité. Le Guide de gestion et d'entretien des voies cyclables viendra donner des outils supplémentaires aux gestionnaires en arrondissement pour l'entretien des voies cyclables et à ceux du central pour leur aménagement et leur mise aux normes.

À cet égard, la Ville entend déterminer des priorités d'intervention pour les voies cyclables et ce guide sera très utile pour ce faire. La participation financière de la ville pour l'élaboration de ce guide est opportune et nécessaire afin d'améliorer le confort et la sécurité du réseau cyclable et ainsi favoriser l'utilisation du vélo.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de dix mille dollars (10 000 \$) sera prise dans les budgets de fonctionnement de la Division des transports actifs. La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de sept mille dollars (7 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la Convention,
- un deuxième versement au montant de trois mille dollars (3 000 \$) dans les trente (30) jours de la remise des documents décrits à l'article 4.5.1 de la Convention (reddition de compte),

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les clauses et conditions de la présente Convention.

Le détail des informations comptables et budgétaires est fourni dans l'intervention du Service des Finances. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La pratique du vélo s'inscrit dans les objectifs de développement durable par l'amélioration de la qualité de vie, la diminution des gaz à effet de serre, la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages. De plus, la gestion et l'entretien adéquats de la chaussée cyclable et de meilleures pratiques d'analyse et de conception participent à une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du guide de gestion et d'entretien des voies cyclables comblera un besoin opérationnel à la division du transport actif et équipera les arrondissements d'un outil pertinent à l'entretien du réseau cyclable. Une décision tardive ou défavorable pourrait compromettre le respect de l'échéancier souhaité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la contribution financière par le CE : novembre 2017
Paiement du premier versement de la contribution au CERIU : novembre 2017
Participation au comité de travail : sept. 2017 - juin 2018
Fin des travaux du comité: juin 2018
Paiement du deuxième versement de la contribution au CERIU : juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BOUCHARD
Secrétaire Recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-11

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-09-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-09-26



Dossier # : 1172839003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2017, qui se tiendra du 4 au 6 décembre 2017 à Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet. |

Il est recommandé :

1. d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2017, qui se tiendra du 4 au 6 décembre 2017 à Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense entièrement assumée par la ville centrale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-10-30 20:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1172839003**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2017, qui se tiendra du 4 au 6 décembre 2017 à Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet. |

CONTENU**CONTEXTE**

Organisme à but non lucratif constitué en 1994, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) oeuvre de concert avec les experts du génie civil au développement des connaissances et du savoir-faire dans le domaine des infrastructures municipales. Le CERIU s'est donné comme mission d'être le réseau d'expertise et de référence œuvrant à la pérennité des infrastructures municipales et de devenir un agent mobilisateur afin de guider l'ensemble des municipalités vers une saine gestion des infrastructures. Il offre ainsi aux municipalités une expertise neutre et fiable grâce à la collaboration de partenaires corporatifs, municipaux, universitaires et gouvernementaux. Le CERIU organise aussi des événements et des sessions de formation technique à l'attention de tous les intervenants dans le domaine des infrastructures au Québec.

Cette année, sous le thème de «Le patrimoine urbain: un enjeu de gestion durable des actifs», le CERIU organise la 23^e édition de son congrès INFRA 2017, au Palais des congrès de Montréal du 4 au 6 décembre 2017. De par leur utilité, et parfois pour leur empreinte dans l'espace public, les infrastructures municipales font partie du patrimoine urbain. Construites par les municipalités pour répondre aux besoins des citoyens, les infrastructures municipales s'inscrivent comme un enjeu important du patrimoine, à la fois parce qu'elles sont une composante stratégique de la ville en évolution pour laquelle elles soutiennent le développement social, environnemental et économique, mais aussi parce que lorsqu'on intervient dans l'espace public pour transformer la ville, on doit prendre en compte l'héritage du passé. Le Congrès INFRA 2017 veut se mobiliser autour de ces grands enjeux, et apporter des solutions pratiques ainsi que des outils pour soutenir une gestion des actifs et un aménagement urbain durables.

Réunissant plus de 1 500 spécialistes en infrastructures, cet événement majeur se veut ainsi le lieu par excellence d'échanges et de réseautage des spécialistes, des acteurs, des intervenants et des décideurs d'ici et d'ailleurs œuvrant dans le domaine des infrastructures. Plusieurs grandes municipalités et entreprises du Québec ont d'ailleurs déjà confirmé au CERIU leur soutien financier à titre de partenaires au congrès INFRA 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1311 - 10 août 2016 - Accorder un soutien financier de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2016, qui se tiendra du 21 au 23 novembre 2016 à Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.

CE15 1618 - 2 septembre 2015 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2015, qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2015 à Québec. Approuver un projet de convention à cet effet

CE14 1669- 5 novembre 2014 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2014, qui se tiendra du 1er au 3 décembre 2014 à Montréal.

CE13 1574 - 2 octobre 2013 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2013, qui se tiendra du 2 au 4 décembre 2013, dont la thématique est "La somme de nos compétences au service des citoyens".

DESCRIPTION

Par sa contribution financière au montant de 10 000 \$ pour le congrès INFRA 2017 du CERIU, la ville de Montréal démontre sa volonté à soutenir un événement majeur en infrastructures municipales qui favorise le développement du savoir-faire et de l'expertise, mobilise l'expertise multidisciplinaire de décideurs, ingénieurs, urbanistes, gestionnaires et chercheurs et consolide des liens privilégiés entre des réseaux porteurs d'innovations. En tant que partenaire "Or" à INFRA 2017, la Ville de Montréal bénéficiera de certains avantages durant les trois jours du Congrès, dont un espace kiosque, le logo de la Ville associé à une série d'items de visibilité et aux sessions de conférences de notre choix, ainsi que la mention « En collaboration avec ».

Un projet de convention a été préparé afin de préciser les obligations des parties à l'égard de cette participation financière de la Ville à cet événement important. Le projet de convention est en pièce jointe au dossier.

JUSTIFICATION

La présence d'une délégation de la Ville ainsi que sa participation financière à INFRA 2017, qui se tiendra à Montréal, contribueront au rayonnement de Montréal comme un acteur de premier plan en matière de valorisation des infrastructures dans l'espace public au Québec. Par ailleurs, la ville de Montréal concourt à maintenir et à accroître l'expertise de ses employés qui participeront à cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centre et les crédits de 10 000 \$ sont disponibles dans le budget de fonctionnement du Service de l'eau, ainsi que dans celui du Service des infrastructures, voirie et transport (SIVT). Les fonds seront imputés à parts égales entre les deux unités d'affaires, tel qu'inscrit dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le thème des discussions et des présentations de ce congrès sur l'enjeu de gestion durable des actifs du patrimoine urbain relève des défis constants que fait face la Ville de Montréal dans la recherche de solutions et de meilleures pratiques pour une saine gestion des infrastructures municipales et de l'espace public.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le congrès se tiendra du 4 au 6 décembre 2017 au Palais des congrès de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain ROY, Service des infrastructures_voirie et transports
Sophie VOYER, Service des communications

Lecture :

Sophie VOYER, 25 octobre 2017
Sylvain ROY, 24 octobre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit TURENNE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Alain DUBUC
Cadre administratif

Le : 2017-10-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques
d'affaires

Approuvé le : 2017-10-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-10-30



Dossier # : 1171637004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière non récurrente de 75 000 \$ à Vélo Québec pour offrir la formation Cycliste averti dans des écoles primaires de Montréal – Approuver la convention à cette fin |

Il est recommandé:

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 75 000 \$, toutes taxes incluses, à Vélo Québec pour offrir la formation «Cycliste averti» dans des écoles primaires de Montréal;
2. d'approuver le projet de convention prévu à cet fin.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-10-25 12:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171637004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière non récurrente de 75 000 \$ à Vélo Québec pour offrir la formation Cycliste averti dans des écoles primaires de Montréal – Approuver la convention à cette fin |

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2016, le maire de Montréal annonçait l’adhésion de la Ville à l’approche Vision Zéro décès et blessé grave. Dans le cadre de cette nouvelle approche, 9 actions à court terme avaient été annoncées dont l’une consistait à mandater une commission de la Ville de Montréal pour organiser une consultation publique sur la cohabitation sécuritaire entre les véhicules lourds et les usagers vulnérables. Cette consultation a eu lieu au printemps 2017 et la commission a déposé son rapport le 15 mai 2017. La recommandation R-16 stipulait d’évaluer la faisabilité d’offrir la formation de «Cycliste averti» dans toutes les écoles montréalaises (voir information complémentaire sur le programme «Cycliste averti» en pièce jointe). Le présent dossier met en œuvre cette recommandation en contribuant financièrement pour que cette formation soit donnée par Vélo Québec, auteur de cette initiative, à des élèves montréalais.

La formation se déroulera au cours du premier semestre de l'année 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1782 - 11 octobre 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$, taxes incluses, à Vélo Québec Association pour la réalisation de la deuxième édition du guide « Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes » / Approuver un projet de convention à cette fin

CG17 0449 - 28 septembre 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 99 338,40 \$, taxes incluses, à Vélo Québec pour proposer un projet de Plan directeur vélo pour le centre-ville de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

La formation Cycliste averti a pour objectif de former les élèves de cinquième et sixième années primaires à la pratique sécuritaire du vélo. L’enseignant, désireux d’offrir cette formation à ses élèves, utilise les cahiers pédagogiques développés par Vélo Québec (cahier de l’enseignant et de l’élève). Le volet pratique est encadré et évalué par Vélo Québec. La formation se divise en différentes activités :

- Activité 1) le professeur expose la théorie de la sécurité routière

- o Ce volet de 6 heures aborde les thèmes de sécurité à vélo de façon ludique, par des simulations, des animations interactives, des vidéos et des lectures
- Activité 2) Pratique en milieu fermé
 - o Ce volet de 6 heures, animé par le professeur d'éducation physique, permet aux élèves de développer leurs habiletés à vélo par des jeux et des exercices
- Activité 3) Sortie sur une rue en groupe
 - o Cette sortie autour de l'école de 3 à 5 km permet aux élèves de se confronter aux situations courantes de la circulation à vélo et de mettre en pratique les notions de sécurité apprises en cours. Les encadreurs cyclistes qualifiés de Vélo Québec assurent la sécurité des jeunes tout le long du parcours
- Activité 4) Examen individuel sur rue
 - o Accompagné d'un adulte qui assure sa sécurité, l'élève parcourt un circuit similaire à celui de la sortie de groupe. Des examinateurs postés à différents endroits du circuit évaluent ses comportements et ses manœuvres.

À la suite de ces activités, l'élève obtient un bulletin individuel faisant état de sa performance.

Vélo Québec évalue le coût de la formation à environ 1 500 \$ par classe pour : la coordination, l'encadrement des activités sur route par des encadreurs qualifiés de Vélo Québec, et les contenus pédagogiques (cahiers de l'élève et de l'enseignant).

Avec la somme de 75 000 \$, Vélo Québec propose d'offrir la formation Cycliste averti dans 50 classes supplémentaires à Montréal au printemps 2018. La distribution géographique des écoles qui bénéficieront de cette formation est précisée dans l'annexe 1 du projet de convention.

Le projet de convention joint à la section «document juridique» a été rédigé selon le modèle de convention de contribution financière de la banque de documents juridiques préapprouvés par le Service des affaires juridiques.

JUSTIFICATION

L'une des forces de l'approche Vision zéro est de s'appuyer sur un partenariat fort en encourageant les actions et initiatives en lien avec la sécurité routière. L'appui de la Ville à la formation de jeunes à la sécurité en vélo par le biais de la formation «Cycliste averti» de Vélo Québec s'inscrit tout à fait dans cette approche.

De plus, cette contribution répond à la recommandation R-16 issue de la consultation publique organisée par la commission sur le transport et les travaux publics concernant la cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds, soit : «Évaluer la faisabilité d'offrir la formation de «Cycliste averti» dans toutes les écoles montréalaises, avec ses partenaires».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) sera prise dans le budget de fonctionnement de la Division de la sécurité de l'aménagement du réseau artériel, volet Bureau de sécurité des déplacements.

- Un premier montant de quarante mille dollars (40 000 \$) sera versé dans les trente jours de la signature de l'entente.
- Le deuxième versement de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) sera versé au dépôt du rapport de fin d'étape pour la portion printemps 2018

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les clauses et conditions de la présente Convention.

Le détail des informations budgétaires et comptables est fourni dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'apprentissage de la pratique du vélo sécuritaire au primaire permet aux enfants d'utiliser leur vélo pour leurs loisirs et déplacements et permettra à leur famille de concevoir le vélo comme un mode de transport alternatif à l'auto. La pratique du vélo est sans conteste une activité en phase avec le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de l'approche Vision Zéro décès et blessé grave, le 4 juillet 2017, le maire de Montréal annonçait sa stratégie de déploiement de vitesse ainsi que plusieurs partenariats avec des organismes dont celui avec Vélo Québec. Ce partenariat répond également de la consultation publique sur la cohabitation sécuritaire entre les véhicules lourds et les usagers vulnérables dont l'une des recommandations portait sur l'expansion de la formation *Cycliste averti* aux élèves montréalais.

Ne pas donner suite à ce dossier retarderait l'exécution de ce partenariat et priverait des élèves montréalais de l'acquisition des notions de sécurité essentielles pour la pratique du vélo à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avec l'accord du Service des communications, des actions de communication pourraient avoir lieu, au besoin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la contribution financière par le CE : novembre 2017

Paiement du premier versement de la contribution à Vélo Québec : décembre 2017

Paiement du deuxième versement de la contribution à la réception du rapport : au plus tard le 30 septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BOUCHARD
Secrétaire Recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-22

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-10-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-10-25



Dossier # : 1173013001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le don de l'oeuvre d'art intitulée «Caisses de Martini» de l'artiste Pierre Ayot (1943-1995) et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt sur le revenu à Madeleine Forcier, la donatrice de l'oeuvre, d'une valeur totale de 35 000 \$. |

Il est recommandé :

- d'accepter le don de l'oeuvre d'art intitulée *Caisses de Martini* de l'artiste Pierre Ayot, effectué par la donatrice, madame Madeleine Forcier, d'une valeur de 35 000 \$;
- d'approuver, à cette fin, le projet d'acte de donation par madame Madeleine Forcier en faveur de la Ville de Montréal, le tout conformément aux termes et conditions y stipulés;
- d'autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don pour fins d'impôt à madame Madeleine Forcier, au montant de 35 000 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-10-27 17:58

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173013001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le don de l'oeuvre d'art intitulée «Caisses de Martini» de l'artiste Pierre Ayot (1943-1995) et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt sur le revenu à Madeleine Forcier, la donatrice de l'oeuvre, d'une valeur totale de 35 000 \$. |

CONTENU

CONTEXTE

La Collection municipale d'œuvres d'art comprend plus de 800 œuvres d'art anciennes, modernes et contemporaines. Elle est constituée de peintures, de livres d'artistes, d'objets d'art, de sculptures, de tapisseries, d'installations, de vidéos et de photos. Les acquisitions par don permettent aussi d'enrichir la collection municipale. Compte tenu de l'importance du créateur, de l'importance et de l'état de l'œuvre, du caractère unique, de sa valeur pour l'enseignement des arts et de la provenance, et en raison de ces critères, «Caisses de Martini», 1979 de Pierre Ayot revêt une importance nationale qui vient enrichir la Collection municipale.

Après sa mort en 1995, cette reconnaissance continue de se manifester, notamment par le Prix Pierre-Ayot en arts visuels, institué à sa mémoire, et que la Ville de Montréal a créé conjointement en 1996, avec l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC); depuis 1998, une rue Pierre-Ayot figure également dans la toponymie de Montréal.

Le don de Madeleine Forcier, directrice de la galerie Graff, co-fondée en 1980 avec Pierre Ayot, comprend comme condition la remise par la Ville d'un reçu officiel de don, qui doit être autorisé par le Comité exécutif. La Ville de Montréal est inscrite comme donataire reconnu auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC); la Ville peut accepter le bien légalement afin de présenter une demande d'attestation aux fins de l'impôt sur le revenu à la Commission canadienne des exportations de biens culturels (CCEEBC).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0575 - 8 mai 2013 : Adopter la version modifiée du document «Procédure d'acquisition d'œuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal» ainsi que la convention type d'acte de donation.

DA 143013001 - 29 mai 2014 : Nommer les membres externes du Comité d'acquisition 2014, pour la collection municipale d'œuvres d'art.

DESCRIPTION

Le don proposé *Caisses de Martini*, 1979 est une sculpture-assemblage de l'artiste Pierre AYOT (1943-1995) et comprend 12 éléments avec sérigraphie sur tissu et bourre de kapok. «Caisses de Martini» a fait partie d'une des premières expositions au Musée d'art contemporain de Montréal décrite en 1980 comme une installation, considérée alors comme

une nouvelle catégorie de mode de représentation. Intégrée à la collection d'œuvres d'art municipale, et dû à son caractère institutionnel, l'œuvre est déposée le 21 octobre 2015 à la réserve muséale municipale. L'œuvre est dans un très bon état de conservation, tel que relaté au rapport d'état à Patrimoine canadien, du 8 décembre 2016; elle peut être prêtée pour son exposition auprès d'institutions qui répondent aux normes muséologiques en vigueur, alors qu'une caisse de transport de type muséal a été produite et l'œuvre y a été déposée le 31 août 2017. La donatrice et ayant droit de l'artiste a fait apport exclusif des droits d'exploitation des œuvres de l'artiste à la Société de droits de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC). Le Service de la culture a reçu de la part de la donatrice la confirmation à l'effet qu'elle approuve le projet d'acte soumis. La Ville peut exposer l'œuvre au public sans autre formalité ou autorisation, vu que l'œuvre d'art a été réalisée avant le 7 juin 1988, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur* ; la Ville pourra au besoin obtenir les droits de reproduction/diffusion de l'œuvre.

JUSTIFICATION

Conformément à la *Procédure d'acquisition d'oeuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal* et selon le *Cadre de référence de la Collection municipale d'œuvres d'art*, le dossier de proposition de donation a été évalué le 2 décembre 2014 par un comité constitué de trois personnes : Luce Botella, membre du comité art visuels du réseau Accès culture, Geneviève Goyer-Ouimette, directrice, Centre d'exposition Circa et Andrée Lemieux, historienne de l'art et muséologue. Le comité a recommandé l'acceptation de la donation, dès lors qu'une évaluation de la juste valeur marchande (JVM) de l'œuvre soit proposée par un évaluateur indépendant reconnu. À cet effet, un rapport d'évaluation indépendante a été réalisé le 4 mars 2015 par Sylvie Cataford-Blais, co-proprétaire de la Galerie Simon Blais. L'encadrement administratif municipal portant sur la réception de dons et l'émission de reçus officiels requiert deux évaluations indépendantes lorsque la valeur estimée excède 10 000\$. À la recommandation de la direction des Affaires civiles, une deuxième évaluation a ainsi été réalisée le 19 mai 2017 par Émilie Grandmont Bérubé, directrice et propriétaire de la Galerie Trois Points. La Commission canadienne des exportations de biens culturels a reconnu le 7 juillet 2017 l'intérêt exceptionnel et l'importance nationale de l'oeuvre, tels que définis dans la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*. Aux fins de l'impôt sur le revenu, la CCEEBC a déterminé la juste valeur marchande du bien à 35 000,00 \$ CAN.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement administratif sur les dons et l'émission de reçus officiels, le dossier ne comporte aucune dépense ni aucun revenu pour la Ville. La juste valeur marchande de l'oeuvre proposée en don est évaluée à 35 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les œuvres de Pierre Ayot font partie de la plupart des collections institutionnelles canadiennes ainsi que de celles du Tate Gallery, à Londres et du Museum of Modern Art, à New York. Tenue dès l'automne 2016 à la Grande Bibliothèque (BAnQ) l'impressionnante rétrospective *Pierre Ayot - Regard critique* rappelle de grands moments de l'histoire culturelle du Québec des années 1960 à 1990. À la galerie Graff, Madeleine Forcier présente *Pierre Ayot - Face à face*, qui fait le tour des quatre décennies de la carrière de son ancien compagnon. La Fondation Molinari, les galeries B-312 et Joyce Yahouda, le musée de Joliette et le Musée des beaux-arts de Montréal lui ont aussi consacré une exposition, dont certaines sont toujours en cours en 2017. À ce jour, la collection de la Ville de Montréal ne

possède que trois titres de cet artiste, ce qui est peu compte tenu de l'ampleur de sa production. Le don actuel permettra d'ajouter cette oeuvre réalisée dans les années 70 et très représentative de l'esthétique Pop qu'il a explorée tout au long de sa carrière.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le don de madame Madeleine Forcier sera mentionné au bilan annuel des acquisitions de la Collection d'œuvres d'art municipale (achat et dons) et un communiqué sera émis au cours de l'année à ce sujet. Une exposition célébrant les 20 ans du prix Pierre-Ayot, créé en collaboration en 1996 avec l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC), est présentée du 14 septembre au 5 novembre 2017, à la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce. L'information est également diffusée en ligne sur le site Culture. Les acquisitions par donation, notamment d'un artiste, enrichissent la collection municipale et encouragent les artistes montréalais à considérer les dons d'œuvres d'art à la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'acceptation du don par le comité exécutif, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (Patrimoine canadien) pourra autoriser la délivrance d'un certificat fiscal (T871) pour les demandes d'attestation de biens culturels aux fins de l'impôt sur le revenu.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Résolution CM12 0219 - 17 juin 2013 : Directive de Réception de dons et émission de reçus officiels

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude BRAULT

ENDOSSÉ PAR

Gina TREMBLAY

Le : 2017-03-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-10-27



Dossier # : 1175058001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le directeur de la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à soumettre une demande de financement, soit un prêt d'une somme maximale 5 M\$ et une subvention de 750 000 \$ correspondant à 15 % de la valeur de ce prêt, auprès du « Fonds municipal vert (FMV) » de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le projet « Travaux de transformation majeure – Auditorium de Verdun et Aréna Denis-Savard », faisant partie du programme de soutien à la mise aux normes des arénas de la Ville de Montréal |

ATTENDU QU'en vertu du protocole de Montréal, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec, la Ville doit terminer le remplacement de l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Verdun a adhéré au Programme susmentionné, pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'Aréna Denis-Savard et de l'Auditorium de Verdun;

ATTENDU QUE le Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) offre des subventions et des prêts à faible taux d'intérêt visant les projets de construction d'installations écoénergétiques;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) considère transmettre un avis favorable concernant la demande de financement de la Ville de Montréal pour la réalisation d'un projet d'immobilisations visant les travaux de transformation de l'auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard auprès du FMV;

Il est recommandé :

d'autoriser le directeur de la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) demander un financement, soit un prêt d'une somme maximale 5 M\$ et une subvention de 750 000 \$ correspondant à 15 % de la valeur de ce prêt, auprès du « Fonds municipal vert (FMV) » de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre de son programme pour le projet « Travaux de transformation majeure – Auditorium de Verdun et Aréna Denis-Savard »

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-10-27 17:56

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1175058001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le directeur de la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à soumettre une demande de financement, soit un prêt d'une somme maximale 5 M\$ et une subvention de 750 000 \$ correspondant à 15 % de la valeur de ce prêt, auprès du « Fonds municipal vert (FMV) » de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le projet « Travaux de transformation majeure – Auditorium de Verdun et Aréna Denis-Savard », faisant partie du programme de soutien à la mise aux normes des arénas de la Ville de Montréal |

CONTENU

CONTEXTE

La Fédération canadienne des municipalités (FCM), par l'entremise du Fonds municipal vert (FMV), aide les municipalités à répondre aux besoins et aux priorités en constante évolution en matière de développement durable. Le FMV est un programme qui offre du financement et des services de partage de connaissances pour soutenir le développement durable des collectivités. Les initiatives financées par le FMV visent l'assainissement de l'air, de l'eau, des sols et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Le projet « Travaux de transformation majeure – Auditorium de Verdun et Aréna Denis-Savard » de l'arrondissement de Verdun et de la Ville de Montréal cadre bien dans les objectifs du FMV. La Ville de Montréal possède un réseau de 40 patinoires intérieures, réparties dans 34 arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec, la Ville doit terminer le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012 le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Le Programme prévoit un soutien financier sur la base du coût des travaux admissibles, soit :

- Le remplacement ou la mise aux normes du système de réfrigération;
- Les travaux de mise aux normes requis pour respecter la réglementation, pour assurer la sécurité des usagers et des employés, et pour éviter la fermeture de l'aréna (impliquant l'arrêt des opérations) à court et moyen terme;
- La mise en place de mesures d'économie d'énergie ainsi que les travaux requis pour la certification LEED argent;
- La réalisation de travaux de base pour l'accessibilité universelle.

Depuis 2009, quelques 38 des 40 patinoires intérieures réfrigérées de la Ville de Montréal sont à divers stades de réalisation. De ce nombre, 18 patinoires ont été rénovées et sont rouvertes au public. Plus de 200 M\$ ont été investis dans la mise aux normes des arénas de la Ville depuis le début du programme. Toute aide financière pour la réalisation des projets est grandement appréciée.

Le projet « Travaux de transformation majeure – Auditorium de Verdun et Aréna Denis-Savard » est le projet le plus complexe et le plus coûteux de mises aux normes des arénas municipaux. Plusieurs considérations ont dû être prises en compte dans ce projet dont l'aspect patrimonial, la proximité de la plage, le nombre de sièges d'environ 4000, la construction datant de 1939, l'accessibilité des patinoires aux amateurs de hockey sur luge et le développement du projet en fonction d'une certification LEED-Or.

Pour la mise en œuvre du Programme, la Direction des sports et de l'activité physique (DSPA) du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) de la Ville s'est assurée d'avoir la collaboration du Service de la gestion et de la planification immobilière à titre de gestionnaire pour la réalisation des projets et pour son expertise technique. L'arrondissement de Verdun participe au financement et au développement du projet à titre de gestionnaire de l'aréna.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0095 du 25 janvier 2012

Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, notamment la description des travaux admissibles.

CA11 210227 du 3 mai 2011

Autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Ville centre pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Denis-Savard et de l'Auditorium de Verdun ...

CE10 1137 du 7 juillet 2010

Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements correspondant à 80 % du coût des travaux admissibles...

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser le directeur de la DSPA du SDSS à déposer une demande de financement auprès du FMV de la FCM pour le projet « Travaux de transformation majeure – Auditorium de Verdun et Aréna Denis-Savard » qui fait partie du programme de soutien à la mise aux normes des arénas de la Ville de Montréal.

Le FMV est un programme qui offre du financement pour des projets innovateurs pour des projets d'immobilisation dans le secteur de l'énergie. Une subvention est possible pour ce type de projet et elle correspond à 15 % du prêt accordé, le tout étant indissociable.

Le projet présenté au FMV porte sur les travaux suivants :

- Le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22) par un système à l'ammoniac éprouvé et normalisé par la Ville de Montréal;
- La construction d'un local de classe T répondant aux exigences de la norme B-52 pour installer ce système de réfrigération;
- Les travaux de sécurité pour les utilisateurs et les employés (structure et code);
- Les travaux de récupération d'énergie du système de réfrigération;
- Les travaux de mise aux normes de la ventilation et de la déshumidification selon les normes de l'ASHRAY les plus récentes et dans le respect des exigences de développement durable visant la certification LEED-Or pour ce projet;
- Le remplacement des appareils électriques par des appareils à faible consommation;
- Le remplacement des appareils de plomberie et leurs robinetteries afin de réduire la consommation d'eau;
- La rétention de l'eau de pluie qui se traduit dans ce projet par la déviation du réseau pluvial du bâtiment vers un émissaire secondaire éliminant toute surcharge sur le réseau de la Ville;
- Les travaux d'accessibilité universelle par l'aménagement de deux (2) patinoires accessibles au hockey sur luge, ajout d'un ascenseur, de places réservées à la mobilité réduite, de toilettes adaptées et autres;
- La mise en place de mesures favorisant le transport en commun ainsi que le transport actif;
- La mise en place de la récupération des matières recyclables;
- L'ajout d'un foyer central avec vue sur les deux (2) patinoires;
- L'ajout d'un hall d'entrée permettant l'accueil d'un grand nombre de personnes tout en facilitant l'accès à la billetterie;
- La mise en valeur du bâtiment en exposant sa façade d'origine et en préservant sa volumétrie originale;
- La réduction des îlots de chaleur et le verdissement aux abords de l'immeuble;
- La gestion des biogaz et l'enlèvement de l'amiante;
- L'optimisation des fonctionnalités événementielles de cet équipement et l'amélioration du rendement financier et de l'utilité qui en découlent pour la Ville et la collectivité.

JUSTIFICATION

L'autorisation du comité exécutif de présenter une demande de financement pour un projet d'immobilisation dans le secteur de l'énergie au FMV est nécessaire pour aller de l'avant. Une résolution du comité exécutif de la Ville est requise pour que le projet puisse être analysé par le FMV et bénéficier ainsi d'une aide financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La demande de financement auprès du FMV se compose d'un prêt maximal de 5 M\$ assorti d'une subvention de 750 000 \$.

La subvention serait répartie entre l'arrondissement de Verdun et la Ville centre au prorata des dépenses assumées par chaque partie dans le projet de mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'Aréna Denis-Savard.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Or, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclura la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que

l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique et du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du comité exécutif d'une demande d'aide financière auprès du FMV pour le projet « Travaux de transformation majeure – Auditorium de Verdun et Aréna Denis-Savard » est requise par le FMV pour compléter l'analyse du dossier. À défaut de s'y conformer, le projet ne pourra bénéficier de l'aide financière en provenance de la FCM. La maximisation des sources de financement externes permet d'alléger l'implication financière de la Ville dans les projets et d'optimiser ses investissements.

La réalisation du projet de mise aux normes du projet « Travaux de transformation majeure – Auditorium de Verdun et Aréna Denis-Savard » permettra de maintenir l'offre de services en sports de glace aux montréalais, d'assurer sa préservation, d'améliorer sa fonctionnalité et de dégager des économies d'énergie. L'aide du FMV permettra de consolider le montage financier de ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de l'autorisation de la Ville novembre 2017

Analyse de la demande par le FMV décembre 2017

Décision du FMV février 2018

Un sommaire sera soumis pour recommandation quant à la négociation, l'approbation et la signature de la Convention de prêt et de subvention avec la FCM devant être autorisées par le comité exécutif (signatures du maire et du trésorier). La production des multiples annexes exigées par la FCM, dont la vérification des coûts et finalement la demande de décaissement du prêt et de la subvention seront toutes des étapes et documents nécessaires au traitement du dossier final.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel CASTONGUAY, Service de la diversité sociale et des sports
Biagio ZILEMBO, Service de la gestion et de la planification immobilière
Nicole OLLIVIER, Verdun
Marlène M GAGNON, Verdun
Diane CORBEIL CADOTTE, Service des finances
Nicolas DUFRESNE, Service des affaires juridiques
Peggy BACHMAN, Direction générale

Lecture :

Diane CORBEIL CADOTTE, 23 octobre 2017
Marlène M GAGNON, 13 octobre 2017
Daniel CASTONGUAY, 13 octobre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel LAROCHE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-13

Christine LAGADEC
c/d orientations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Approuvé le : 2017-10-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Approuvé le : 2017-10-26



Dossier # : 1176807003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Société du Parc Jean-Drapeau , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Steel Space Concepts Inc. pour l'acquisition d'unités modulaires de cuisine dans le cadre du projet de réaménagement de la zone hospitalité F1 d'une valeur totale de 2 214 199,82 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 20170949PUB (3 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

- d'autoriser l'octroi du contrat afférent à l'acquisition d'unités modulaires de cuisine dans le cadre du projet de réaménagement de la zone hospitalité du Grand Prix du Canada à la firme « Steel Space Concepts Inc. » aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public #20170949PUB et d'autoriser une dépense totale à cette fin de 2 214 199,82 \$, taxes et contingences incluses.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-10-16 17:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176807003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Société du Parc Jean-Drapeau , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Steel Space Concepts Inc. pour l'acquisition d'unités modulaires de cuisine dans le cadre du projet de réaménagement de la zone hospitalité F1 d'une valeur totale de 2 214 199,82 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 20170949PUB (3 soumissionnaires) |

CONTENU

CONTEXTE

Le Parc Jean-Drapeau accueille le Grand Prix du Canada sur le circuit Gilles-Villeneuve depuis 1978. Cet événement d'envergure permet à la ville de Montréal et au parc Jean-Drapeau de rayonner au niveau international. Le circuit doit cependant être conforme aux normes et prescriptions d'une technicité très élevée, définies par Formula One World Championship (FOWC) et la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA). Plusieurs structures du circuit ont dépassé leur durée de vie utile et leur mise à niveau s'impose. Aussi, dans le cadre du renouvellement de l'entente relative au Grand Prix du Canada, la Société parc Jean-Drapeau s'est engagée auprès de FOWC à rénover la zone hospitalité.

La portée globale du projet, révisée en août 2017 et ajustée au montant de 17 M\$ inclut l'appel d'offres pour les travaux de construction ainsi que ceux pour l'achat et la location des équipements listés dans la nouvelle entente 2017-2029. Ceux-ci ont fait l'objet d'appels d'offres distincts afin d'obtenir la meilleure expertise et les prix les plus compétitifs pour chaque lot.

La direction Infrastructures et gestion de projets de la SPJD a lancé un appel d'offres public pour l'acquisition d'unités modulaires de cuisine afin de remplacer les unités vétustes existantes.

L'échéancier très serré qui résulte de l'obligation de réaliser les travaux avant l'édition 2018 du Grand Prix est un enjeu majeur du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0373 – Séance du 24 août 2017 – Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer les projets d'ententes modifiées et mises à jour relatives à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2029, en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public #20170949PUB vise à acquérir des unités modulaires (conteneurs) de cuisine pour la zone hospitalité du Grand Prix. Il inclut, notamment :

- L'installation sur le site lors du Grand Prix 2018;
- Les réparations et l'entretien relatifs à la garantie sur le site lors du Grand Prix de 2018;
- L'hivernisation à la fin du Grand Prix de 2018;
- Après hivernisation, la remise des conteneurs au Maître d'ouvrage;
- Le transport et le remisage des unités après le Grand Prix 2018.

JUSTIFICATION

| Appel d'offres 20170949PUB | |
|---|-----------------------------|
| Tableau des écarts | |
| Soumissions conformes | Total taxes incluses |
| Steel Space concepts inc. | 2 012 908,91 \$ |
| Conteneurs experts S.D. inc. | 2 278 340,31 \$ |
| Construction Proco inc. | 2 591 024,25 \$ |
| Dernière estimation réalisée | 3 181 085,18 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) | 2 294 091,16 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100 | 14,0 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) | 578 115,34 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100 | 28,7 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation) | -1 168 176,27 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100 | -36,7 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse) | 578 115,34 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100 | 28,7 % |

L'écart observé entre l'estimation des professionnels et le montant des soumissions s'explique par une forte compétition entre les soumissionnaires qui tend globalement à faire baisser les prix. En effet, avec la réalisation de ce projet, la firme aura une visibilité sur la scène internationale.

Par ailleurs, compte tenu du montant du contrat supérieur à 2 000 000 \$, le dossier devra être approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

Tout délai dans l'octroi de ce contrat pourrait retarder la livraison du projet et ainsi avoir un impact sur la tenue de l'édition 2018 du Grand Prix du Canada.

Préalablement à l'appel d'offres, le coût des travaux avait été estimé par la firme « Lemay » à 3 181 085,18 \$, incluant les taxes.

Le processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'unités modulaires de cuisine a été mené par le service de l'approvisionnement de la SPJD du 13 septembre au 10 octobre 2017. Au total, trois (3) soumissions ont été déposées et trois (3) soumissions conformes ont été analysées. L'admissibilité des soumissionnaires a été validée par le service de l'approvisionnement. Le montant des soumissions variait de 2 012 909,02 \$ à 3 503 861,51 \$ (taxes incluses et sans contingences). Toutefois, après les vérifications effectuées par le service de l'approvisionnement, les montants ont été corrigés (voir tableau en pièce jointe). Ainsi, les prix se situent entre 2 012 908,91 \$ et 2 591 024,25 \$.

Compte tenu de ce qui précède, la SPJD a retenu la soumission du plus bas soumissionnaire, soit la firme « Steel Space Concepts Inc. », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 2 012 908,91 \$ (toutes taxes incluses) après corrections apportées par le service.

La SPJD prévoit une contingence de 10 %, soit 201 290,89 \$ taxes incluses. Le montant total de l'investissement s'élève donc à 2 214 199,82 \$ (taxes et contingences incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour le contrat des travaux s'élève à un montant approximatif de 2 214 199,82 \$ taxes et contingences incluses. Le coût net à la charge du contribuable montréalais s'élève à 2 022 076,22 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale et provinciale. Cette dépense est prévue au PTI maintien d'actif de la SPJD.

Cette dépense est à la charge à 100 % de l'agglomération puisque le parc Jean-Drapeau est de compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier très serré qui résulte de l'obligation de réaliser les travaux avant l'édition 2018 du Grand Prix est un enjeu majeur du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation du conseil d'administration 20 octobre 2017
- Approbation du comité exécutif novembre 2017
- Inspection en atelier des unités à 50 % d'avancement 22 février 2018
- Inspection des unités prêtes à être livrées en entrepôt 13 avril 2018 et émission de l'autorisation de livraison
- Réception provisoire des travaux (installation complète) 4 mai 2018
- Réception définitive des travaux après démantèlement 26 juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
DIRECTEUR administration

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-16

Ronald CYR
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur

Approuvé le : 2017-10-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur

Approuvé le : 2017-10-16



Dossier # : 1176807002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Société du Parc Jean-Drapeau , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Grandchamp Chapiteaux pour l'acquisition, l'installation et l'entretien de treize tentes dans le cadre du projet de réaménagement de la zone hospitalité F1, incluant une entente de service pour une période de cinq ans, soit pour les éditions 2018 à 2022 du Grand Prix, d'une valeur totale de 2 014 973,78 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 20170947PUB (2 soumissionnaires) |

Il est recommandé:

- d'autoriser l'octroi du contrat afférent à l'acquisition et l'installation de treize (13) tentes dans le cadre du projet de réaménagement de la zone hospitalité du Grand Prix, incluant une entente de service pour une période de cinq (5) ans, à la firme « Grandchamp Chapiteaux » aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public #20170947PUB et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 014 973,78 \$, taxes et contingences incluses.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-10-16 17:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176807002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Société du Parc Jean-Drapeau , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Grandchamp Chapiteaux pour l'acquisition, l'installation et l'entretien de treize tentes dans le cadre du projet de réaménagement de la zone hospitalité F1, incluant une entente de service pour une période de cinq ans, soit pour les éditions 2018 à 2022 du Grand Prix, d'une valeur totale de 2 014 973,78 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 20170947PUB (2 soumissionnaires) |

CONTENU

CONTEXTE

Le Parc Jean-Drapeau accueille le Grand Prix du Canada sur le circuit Gilles-Villeneuve depuis 1978. Cet événement d'envergure permet à la ville de Montréal et au parc Jean-Drapeau de rayonner au niveau international. Le circuit doit cependant être conforme aux normes et prescriptions d'une technicité très élevée, définies par Formula One World Championship (FOWC) et la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA). Plusieurs structures du circuit ont dépassé leur durée de vie utile et leur mise à niveau s'impose. Aussi, dans le cadre du renouvellement de l'entente relative au Grand Prix du Canada, la Société du parc Jean-Drapeau s'est engagée auprès de FOWC à réaménager la zone hospitalité.

La portée globale du projet, révisée en août 2017 et ajustée au montant de 17 M\$ inclut l'appel d'offres pour les travaux de construction ainsi que ceux pour l'achat et la location des équipements listés dans la nouvelle entente 2017-2029. Ceux-ci ont fait l'objet d'appels d'offres distincts afin d'obtenir la meilleure expertise et les prix les plus compétitifs pour chaque lot.

La direction Infrastructures et gestion de projets de la SPJD a lancé un appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation et l'entretien de tentes pour la zone hospitalité, et ce, afin de remplacer les anciennes roulottes modulaires ayant dépassé leur durée de vie utile.

L'échéancier très serré qui résulte de l'obligation de réaliser les travaux avant l'édition 2018 du Grand Prix constitue l'enjeu majeur du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0373 – Séance du 24 août 2017 – Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer les projets d'ententes modifiées et mises à jour relatives à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal, pour la période du

1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2029, en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public #20170947PUB vise à acquérir des tentes pour la zone hospitalité du Grand Prix et inclut, sans s'y limiter :

- La fourniture de plans d'installation;
- Les certificats d'ingénierie et de produits relativement aux normes de résistance aux flammes;
- Les services de conception avec certification d'ingénierie.
- Les services sur une durée de cinq (5) ans pour les éditions 2018 à 2022 du Grand Prix;
- La fourniture, l'installation et le démontage annuel de toutes les tentes, avec parapet, corridor, structures et accessoires;
- La location et l'installation des appareils électromécaniques, pour la durée de l'évènement;
- Les inspections et attestations par des ingénieurs des installations en place;
- Les équipes d'installation titulaires d'une licence RBQ;
- La désinstallation et le nettoyage;
- Le transport et la manutention;
- Les réparations et l'entretien (maintien en bon état) des tentes;
- L'entreposage annuel;
- La livraison et la remise de l'ensemble des équipements à la SPJD à la fin du contrat.

JUSTIFICATION

| Appel d'offres 20170947PUB | |
|---|-----------------------------|
| Tableau des écarts | |
| Soumissions conformes | Total taxes incluses |
| Grandchamp chapiteaux inc. | 1 831 794,35 \$ |
| Tentes Fiesta Itée | 2 672 551,65 \$ |
| Dernière estimation réalisée | 2 789 009,28 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) | 2 252 173,00 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100 | 22,9 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) | 840 757,30 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100 | 45,9 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation) | -957 214,93 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100 | -34,3 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse) | 840 757,30 \$ |

| | |
|---|--------|
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100 | 45,9 % |
|---|--------|

L'écart observé entre les soumissions s'explique par une forte compétition entre les soumissionnaires qui tend globalement à faire baisser les prix. En effet, avec la réalisation de ce projet, la firme aura une visibilité sur la scène internationale.

Par ailleurs, compte tenu du montant du contrat supérieur à 2 000 000 \$, le dossier devra être approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

Tout délai dans l'octroi de ce contrat pourrait retarder la livraison du projet et ainsi avoir un impact sur la tenue de l'édition 2018 du Grand Prix du Canada.

Préalablement à l'appel d'offres, le coût des travaux avait été estimé par la firme « Lemay » à 2 789 009,28 \$, incluant les taxes.

Le processus d'appel d'offres a été mené par le service de l'approvisionnement de la SPJD du 12 septembre au

10 octobre 2017. Au total, deux (2) soumissions ont été déposées et deux (2) soumissions conformes ont été analysées. L'admissibilité des soumissionnaires a été validée par le service de l'approvisionnement. Le montant des soumissions variait de 1 831 794,35 \$ à 2 672 551,65 \$ (toutes taxes incluses et sans contingences).

Compte tenu de ce qui précède, la SPJD a retenu la soumission du plus bas soumissionnaire, soit la firme « Grandchamp Chapiteaux », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 1 831 794,35 \$ (toutes taxes incluses).

Par ailleurs, pour pallier tout imprévu, la SPJD prévoit une contingence de 10 %, soit 183 179,43 \$ taxes incluses. Le montant total de l'investissement s'élève donc à 2 014 973,78 \$ (toutes taxes et contingences incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour le contrat des travaux s'élève à un montant approximatif de 2 014 973,78 \$ taxes et contingences incluses. Le coût net à la charge du contribuable montréalais s'élève à 1 840 136,80 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale et provinciale. Le montant des travaux d'approximativement 1 386 089,28 \$ est prévu à même le budget PTI de maintien d'actifs, excluant pour la partie montage, démontage, entretien et entreposage des tentes qui sera financée par le budget de fonctionnement 2018 et subséquents pour un montant de 628 884,50 \$.

Cette dépense est à la charge à 100 % de l'agglomération puisque le parc Jean-Drapeau est de compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier très serré qui résulte de l'obligation de réaliser les travaux avant l'édition 2018 du Grand Prix constitue l'enjeu majeur du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation du conseil d'administration 20 octobre 2017
- Approbation du comité exécutif novembre 2017
- Inspection en atelier des tentes à 50% d'avancement 23 février 2018
- Inspection des tentes prêtes à être livrées en entrepôt 20 avril 2018 et émission de l'autorisation de livraison
- Réception substantiel des travaux (installation complète) 11 mai 2018
- Réception définitive (après démantèlement) 22 juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur administration

ENDOSSÉ PAR

Ronald CYR
Directeur

Le : 2017-10-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur

Approuvé le : 2017-10-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur

Approuvé le : 2017-10-16



Dossier # : 1176807001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Société du Parc Jean-Drapeau , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Groupe TNT inc. pour les travaux de construction du mur de soutènement, des plateformes amovibles et des infrastructures fixes de la zone hospitalité du Grand Prix de F1, pour un montant total de 11 742 410,55 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 20170946PUB (8 soumissionnaires) |

Il est recommandé:

- d'autoriser l'octroi du contrat afférent à la réalisation des travaux de construction du mur de soutènement, des plateformes amovibles et des infrastructures fixes de la zone hospitalité du Grand Prix de F1 à la firme "Groupe TNT inc.", aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public #20170946PUB et autoriser une dépense totale à cette fin de 11 742 410,55 \$, taxes et contingences incluses.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-10-16 17:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176807001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Société du Parc Jean-Drapeau , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Groupe TNT inc. pour les travaux de construction du mur de soutènement, des plateformes amovibles et des infrastructures fixes de la zone hospitalité du Grand Prix de F1, pour un montant total de 11 742 410,55 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 20170946PUB (8 soumissionnaires) |

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Jean-Drapeau accueille le Grand Prix du Canada sur le circuit Gilles-Villeneuve depuis 1978. Cet événement d'envergure permet à la ville de Montréal et au parc Jean-Drapeau de rayonner au niveau international. Le circuit doit cependant être conforme aux normes et prescriptions d'une technicité très élevée, définies par la Formula One World Championship (FOWC) et la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA).

Plusieurs structures du circuit ont dépassé leur durée de vie utile et leur mise à niveau s'impose. Aussi, dans le cadre du renouvellement de l'entente relative au Grand Prix du Canada, la Société du parc Jean-Drepeau s'est engagée auprès de FOWC à rénover la zone hospitalité.

La portée globale du projet, révisée en août 2017 et ajustée au montant de 17 M\$ inclut l'appel d'offres pour les travaux de construction ainsi que ceux pour l'achat et la location des équipements listés dans la nouvelle entente 2017-2029. Ceux-ci ont fait l'objet d'appels d'offres distincts afin d'obtenir la meilleure expertise et les prix les plus compétitifs pour chaque lot.

Afin de procéder aux travaux de construction du mur de soutènement et d'infrastructures fixes ainsi qu'à l'acquisition d'une plateforme amovible de la zone hospitalité du Grand Prix, la direction Infrastructures et gestion de projets de la SPJD a lancé un appel d'offres public.

L'échéancier très serré qui résulte de l'obligation de réaliser les travaux avant l'édition 2018 du Grand Prix est un enjeu majeur du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0373 – Séance du 24 août 2017 – Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer les projets d'ententes modifiées et mises à jour relatives à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2029, en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes.

DESCRIPTION

Les travaux ciblés par l'appel d'offres public #20170946PUB consistent à réaliser la reconstruction du mur de soutènement le long du Bassin olympique, la construction de plateformes amovibles en aluminium ainsi que les infrastructures fixes en électricité et un aqueduc pour les besoins des installations du parc Jean-Drapeau.

JUSTIFICATION

| Appel d'offres 20170946PUBCO | |
|---|-----------------------------|
| Tableau des écarts | |
| Soumissions conformes | Total taxes incluses |
| Groupe TNT inc. | 10 210 791,78 \$ |
| Tisseur inc. | 10 971 653,79 \$ |
| Construction Bau-Val inc. | 11 487 000,00 \$ |
| Pomerleau inc. | 11 494 582,49 \$ |
| EBC inc. | 12 167 804,25 \$ |
| Excavation Loiselle inc. | 16 094 210,85 \$ |
| Roxboro Excavation inc. | 17 739 892,30 \$ |
| Les entreprises Pera / 9016-6919 inc. | 17 763 137,36 \$ |
| Dernière estimation réalisée | 13 806 344,00 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) | 13 491 134,10 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100 | 32,1 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) | 7 552 345,58 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100 | 74,0 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation) | -3 595 552,22 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100 | -26,0 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse) | 7 552 345,58 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100 | 74,0 % |

L'écart observé entre les soumissions s'explique par une forte compétition entre les soumissionnaires qui tend globalement à faire baisser les prix. En effet, avec la réalisation de ce projet, la firme aura une visibilité sur la scène internationale.

Par ailleurs, compte tenu du montant du contrat supérieur à 2 000 000 \$, le projet devra être approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

Tout délai dans l'octroi de ce contrat pourrait retarder la livraison du projet et ainsi avoir un impact sur la tenue de l'édition 2018 du Grand Prix du Canada.

Préalablement à l'appel d'offres, le coût des travaux avait été estimé à 13 806 344,00 \$, taxes et contingences incluses, par la firme « Les Services exp » et à 13 647 887,78 \$, taxes et contingences incluses, par la firme « Aeco » spécialisée en estimation des coûts de travaux.

Le processus d'appel d'offres pour l'exécution de travaux d'aménagement a été mené par le service de l'approvisionnement de la SPJD du 12 septembre au 10 octobre 2017. Au total, huit (8) soumissions ont été déposées et huit (8) soumissions conformes ont été analysées. L'admissibilité des soumissionnaires a été validée par le service de l'approvisionnement. Le montant des soumissions variait de 10 210 791,78 \$ à 17 763 137,36 \$ (taxes incluses et sans contingences).

Compte tenu de ce qui précède, la SPJD a retenu la soumission du plus bas soumissionnaire, soit la firme « Groupe TNT inc. », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 10 210 791,78 \$ (toutes taxes incluses).

Par ailleurs la SPJD prévoit une contingence de 15 % dans le cadre de ce contrat, pour un montant de 1 531 618,77 \$, taxes incluses. Le montant total de l'investissement s'élève donc à 11 742 410,55 \$ (taxes et contingences incluses.)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour le contrat des travaux s'élève à un montant approximatif de 11 742 410,55 \$ taxes et contingences incluses. Le coût net à la charge du contribuable montréalais s'élève à 10 723 534,90 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI maintien d'actif de la SPJD.

Cette dépense est à la charge à 100 % de l'agglomération puisque que le parc Jean-Drapeau est de compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier très serré qui résulte de l'obligation de réaliser les travaux avant l'édition 2018 du Grand Prix est un enjeu majeur du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi. à

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation du conseil d'administration 20 octobre 2017
- Approbation du comité exécutif novembre 2017
- Fin des travaux 13 avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur administration

ENDOSSÉ PAR

Ronald CYR
Directeur

Le : 2017-10-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ronald CYR
Directeur

Approuvé le : 2017-10-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Ronald CYR
Directeur

Approuvé le : 2017-10-16



Dossier # : 1177209008

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2017.. Autoriser l'occupation du domaine public du 11 novembre au 31 décembre 2017. |

Il est recommandé :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2017 - 7e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-10-27 17:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177209008

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2017.. Autoriser l'occupation du domaine public du 11 novembre au 31 décembre 2017. |

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la septième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2017. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1627 - 13 septembre 2017 - Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2017 - Autoriser l'occupation du domaine public du 17 septembre au 31 octobre 2017.

CE17 1084 - 14 juin 2017 - Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 juin au 16 septembre 2017.

· CE17 0808 - 18 mai 2017 - Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mai au 16 juin 2017

· CE17 0558 - 12 avril 2017 - Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 avril au 1er juillet 2017.

· CE17 0378 - 15 mars 2017 - Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 1er avril au 18 juin 2017.

· CE16 0155 - 8 février 2017 - Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mars au 24 septembre 2017.

· CE16 1983 - 7 décembre 2016 - Approuver la 9e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 décembre 2016 au 19 février 2017.

· CE16 1768 - du 9 novembre 2016 - Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 novembre au 6 février 2017.

DESCRIPTION

Les événements suivants, coordonnés par la Division des événements publics, se réaliseront sur le domaine public du 11 novembre au 31 décembre 2017. Ces événements sont:

| Événements | Organismes | Dates |
|---------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Jour du souvenir | Armée canadienne | 11 nov. 2017 |
| Parade des Canadian Grenaiers | Armée canadienne | 12 nov. 2017 |
| ATSA | ATSA Quand l'art passe à l'action | 11-21 nov. 2017 |
| Le défilé du Père Noël 2017 | Destination Centre-Ville | 18 nov. 2017 |
| Course du Père Noël | L'Armée du Salut | 2 déc. 2017 |
| Polytechnique | Polytechnique | 6 déc. 2017 |
| Montréal en Fête | Montréal en Fête | 27-31 déc. 2017 |
| La grande guignolée des médias | Jeunesse au Soleil | 7 déc. 2017 |
| Course Résolution | YMCA | 31 déc. 2017 |
| Noël dans le Parc | L'Augustre Théâtre | du 1er au 25 déc. 17 |
| 31 décembre - 375e | 375e | 31 déc. 2017 |

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

La contribution technique estimée pour les services de la Ville s'élève à 365 000\$, pour les événements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un-e agent-e de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :
- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kevin DONNELLY
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2017-10-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2017-10-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-10-27



Dossier # : 1176775006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des avantages sociaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter les modifications au régime d'assurance collective des élus municipaux à compter du 1er janvier 2018, afin de leur offrir un programme flexible d'assurance collective ainsi que la mise en vigueur des changements au programme d'assurance collective pour élus municipaux qui prendront leur retraite à compter du 1er janvier 2019 |

- Adopter les modifications au régime d'assurance collective des élus municipaux à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de leur offrir un programme flexible d'assurance collective;
- Adopter la mise en vigueur des changements au programme d'assurance collective pour les élus municipaux qui prendront leur retraite à compter du 1^{er} janvier 2019.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-06 15:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176775006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des avantages sociaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter les modifications au régime d'assurance collective des élus municipaux à compter du 1er janvier 2018, afin de leur offrir un programme flexible d'assurance collective ainsi que la mise en vigueur des changements au programme d'assurance collective pour élus municipaux qui prendront leur retraite à compter du 1er janvier 2019 |

CONTENU

CONTEXTE

Considérant la mission de la Ville et le fait qu'à l'heure actuelle les infrastructures requièrent des investissements majeurs, la Ville doit poursuivre ses opérations et son développement tout en respectant la capacité de payer des contribuables. Pour ce faire, il apparaît essentiel d'effectuer une gestion plus optimale de la masse salariale. Ceci se traduit notamment par la révision des conditions de travail des employés syndiqués et de celles des cadres. C'est dans ce contexte que la Ville de Montréal a récemment procédé à des modifications importantes des régimes d'assurance collective offerts à plusieurs groupes d'employés. Ces changements se traduisent par une modification du partage de coûts entre l'employeur (65 %) et les employés (35 %), par l'ajout de mesures de contrôle des coûts des médicaments ainsi que par le transfert de l'invalidité de courte durée chez l'assureur pour les cadres et le personnel de cabinet.

Actuellement, les élus municipaux bénéficient d'un régime d'assurance collective. La Ville assume 100 % du coût pour l'élu ayant une protection individuelle et pour celui ayant une protection familiale pour les soins de santé et dentaires, la Ville paie 18 % du coût. Le partage des coûts actuel est donc de 87 % pour la Ville et de 13% pour les élus.

Selon l'article 464 de la *Loi sur les cités et villes* (L.C.V.) paragraphe 10^o, au 4^e alinéa : « Les membres du conseil, tant qu'ils demeurent en fonction, sont autorisés à participer, aux mêmes conditions que celles applicables aux fonctionnaires et employés mentionnés au présent paragraphe, aux assurances collectives et à l'assurance de responsabilité contractées par le conseil en vertu de ce paragraphe. Le conseil peut toutefois exercer les pouvoirs prévus aux premier et troisième alinéas à l'égard des seuls membres du conseil dans la mesure où des fonctionnaires ou employés de la municipalité bénéficient également d'un contrat d'assurance du même type. »

L'article de la *Loi sur les cités et villes* fait référence à l'assurance collective des employés et fonctionnaires de la Ville. L'élection municipale octroyant de nouveaux mandats aux élus en novembre 2017 est un moment opportun de réviser le régime d'assurance collective qui leur sera offert.

Dans ce contexte, il est recommandé d'offrir aux élus municipaux le programme flexible d'assurance collective des cadres et du personnel de cabinet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Parallèlement, il est également recommandé que le régime d'assurance collective offert aux élus retraités à compter du 1^{er} janvier 2019 soit modifié afin de correspondre au régime offert aux cadres de la Ville de Montréal. Il n'y a pas de changement au partage de coûts puisque la prime est payable en totalité par les retraités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1131 du 22 juin 2016 : d'approuver le projet de renouvellement de convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux (SCFP), couvrant la période du le 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2018.

CE16 0915 du 1^{er} juin 2016 : d'approuver la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de la Ville de Montréal, couvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017.

CE16 0445 du 16 mars 2016 : d'approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat des employées et des employés professionnels(les) et de bureau, section locale 571 (SEPB) CTC-FTQ, unité des architectes couvrant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2017.

CE15 2388 du 23 décembre 2015 : d'approuver les modifications aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs, conformément aux propositions décrites au dossier décisionnel et de modifier en conséquence les *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* adoptées par le comité exécutif le 23 octobre 2013 (CE13 1651).

DESCRIPTION

Le programme flexible d'assurance collective permet aux élus municipaux de choisir les protections qui conviennent le mieux à leurs besoins et à ceux de leur famille. La Ville assume une portion du coût des régimes et verse annuellement des crédits flexibles que l'élu peut utiliser pour payer sa part du coût des régimes, s'il le désire. L'élu paie la différence entre le coût des régimes choisis et la part assumée par la Ville et paie la totalité du coût des régimes facultatifs.

Les coûts relatifs au régime d'assurance collective ont considérablement augmenté d'année en année en raison de la prévalence des maladies chroniques et de la hausse du nombre d'invalidités. Le vieillissement de la population et l'arrivée de nouveaux médicaments ont également une incidence préoccupante sur les coûts des régimes d'assurance. Plusieurs organisations doivent revoir le partage de coûts avec les employés. Ainsi, la Ville recommande de diminuer le coût de la Ville en pourcentage de la masse salariale de 5,4 % à 4,5 %.

Parmi les principales modifications apportées par rapport au régime actuel offert aux élus municipaux, on note :

- La mise en place de mesures de contrôle de coûts des médicaments (exemple : substitution générique obligatoire).
- La réduction des prestations d'invalidité de courte durée de 100 % pendant 52 semaines à 75 % du salaire pendant 26 semaines. Le délai de carence donnant lieu à des versements de prestations d'invalidité de longue durée est ajusté en conséquence.
- Le retrait de l'assurance vie libérée octroyée en fin de mandat.

Assurance vie libérée

Le régime d'assurance actuel comprend une assurance vie libérée à la fin du mandat de l'élu ou s'il n'est pas réélu. Une assurance vie libérée représente un montant pour lequel toutes les primes seront payées en un versement unique assumé par la Ville.

Le montant du certificat d'assurance vie est établi selon les règles suivantes :

- Pour le maire de la Ville et les membres du comité exécutif : 1 250 \$
- Pour les autres élus : 500 \$

Le montant applicable est multiplié par le nombre d'années complètes de service à titre d'élu, selon le poste occupé, depuis novembre 1986 pour les élus de l'ex-Ville ou du 1^{er} janvier 2002 pour les autres.

Le changement de régime permet de terminer cette garantie non offerte aux autres catégories d'employés. Dans ce contexte, une assurance vie libérée sera proposée à tous les élus, incluant ceux qui sont réélus. Le coût pour la Ville est évalué à 505 000 \$. Les élus des arrondissements d'une ex-banlieue bénéficiant d'un autre régime d'assurance n'y ont pas droit.

Élus de deux arrondissements ex-banlieues

Les élus qui étaient couverts par un contrat d'assurance collective approuvé par des arrondissements d'ex-banlieues au 1^{er} janvier 2002 avaient le choix d'adhérer au régime d'assurance des élus offert par la Ville de Montréal. À ce jour, trois élus de l'arrondissement de Saint-Laurent et quatre élus de l'arrondissement de Saint-Léonard sont assurés par le régime d'assurance offert par leur arrondissement respectif.

Six des sept élus de Saint-Laurent et Saint-Léonard ayant été réélus, il est possible que certains d'entre eux n'adhèrent pas au programme d'assurance modifié qui leur sera offert.

JUSTIFICATION

Ces modifications permettent d'uniformiser les régimes d'assurance collective des élus municipaux avec les régimes offerts aux employés municipaux et d'appliquer des principes similaires en matière de partage des coûts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Globalement, la réduction du coût payé par la Ville de 87 % à 65 %, le transfert de l'invalidité de courte durée chez l'assureur et la mise en place du programme flexible entraîneront une économie annuelle pour la Ville de l'ordre de 60 000 \$.

Cette estimation est établie en tenant compte des changements proposés et en supposant que les élus municipaux choisiront des protections dont la répartition est similaire à celle des cadres. Plus précisément, l'hypothèse formulée est que 60 % des élus municipaux choisiront des protections moins généreuses en soins de santé et dentaires.

Impact budgétaire

Au niveau du cadre financier de la Ville, les estimations initiales des économies découlant du passage à 65%/35% de l'assurance collective sont déjà anticipées dans les projections actuelles.

Néanmoins, les crédits non-récurrents de 505 000 \$ découlant de l'abolition de la garantie concernant «L'assurance vie libérée» seront prévus en 2018 aux dépenses communes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces modifications permettent d'uniformiser les régimes d'assurance collective des élus municipaux avec les régimes offerts aux employés municipaux et d'appliquer des principes similaires en matière de partage des coûts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon le calendrier d'implantation, des informations seront transmises aux élus municipaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les séances d'information aux élus municipaux et la campagne d'adhésion au programme d'assurance collective se déroulera immédiatement après la date d'adoption du conseil municipal.

Mise en vigueur du programme le 1^{er} janvier 2018 pour les élus municipaux.

Mise en vigueur du programme d'assurance collective pour élus municipaux qui prendront leur retraite à compter du 1^{er} janvier 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne P BERGERON
Chef de division avantages sociaux

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-06

Sophie GRÉGOIRE
Directeur(trice) remuneration globale et syst
inf rh

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie GRÉGOIRE
Directeur(trice) remuneration globale et syst inf
rh

Approuvé le : 2017-11-06**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Josée LAPOINTE
Directrice

Approuvé le : 2017-11-06

CE : 40.001
2017/11/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS